



Partageons nos atouts.

Taverny, commune de plus de 27 000 habitants au paysage verdoyant à l'orée de la forêt de Montmorency, est une ville dynamique labellisée « Ville active et sportive » et « Terre de Jeux 2024 », au cadre de vie envié. Très attachée à la sauvegarde et à la valorisation de son patrimoine, naturel comme architectural, la commune œuvre résolument, par un urbanisme maîtrisé, une offre de logement équilibrée et l'attention accordée à la qualité environnementale, pour offrir des conditions résidentielles attractives et confortables. Située à 20 km au Nord-Ouest de Paris, elle est desservie par la ligne H du Transilien et dispose de nombreux services à la population ainsi que d'infrastructures de transports, de commerces, de santé et de loisirs. Elle attire et préserve les services publics, lui permettant un rayonnement important au sein des 15 communes qui composent la communauté d'agglomération Val Parisis, intercommunalité la plus peuplée du Val-d'Oise. Véritable poumon vert, la ville porte l'ambition d'un projet municipal riche d'actions et de projets pour ses habitants.

Date limite de dépôt des candidatures

Le 30 avril 2025

Lettre de motivation et CV à

Madame le Maire

Hôtel de Ville

2 place Charles de Gaulle

95155 TAVERNY CEDEX

ou sur notre site :
<https://recrutement.ville-taverny.fr>

Accès

Ligne H - RER C - Bus

A15 - A115



THÉÂTRE



CONSERVATOIRE



MÉDIATHÈQUE



CENTRE-VILLE



PISCINE OLYMPIQUE



FORÊT & ARBORETUM



TAVERNY RECRUTE

UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (F/H) Intervenant en milieu scolaire

Membre de l'équipe pédagogique du conservatoire à rayonnement départemental

Dans une dynamique municipale très forte en faveur de la culture, le conservatoire à rayonnement départemental Jacqueline-Robin compte 800 élèves, 38 enseignants, 5 personnels administratifs et un régisseur technique. Il délivre un enseignement artistique spécialisé en musique et théâtre et développe également un projet d'éducation artistique et culturelle pour 2500 jeunes hors les murs, notamment à travers des interventions de la crèche au lycée, des classes « chorale », « orchestre », « théâtre » et « comédie musicale » ainsi que le projet Démos en partenariat avec la Philharmonie et trois villes du territoire. Le conservatoire dispose de classes CHAM (classe à horaires aménagés musique) en collège et favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il accueille les tout-petits dès l'âge de 3 mois, les jeunes et les adultes, et propose divers parcours d'apprentissage, de l'éveil au cycle menant au diplôme national. Il s'inscrit dans des réseaux d'établissements d'enseignement artistique sur le plan local, national et international. Il constitue un pôle ressource départemental pour la pratique vocale et instrumentale, le théâtre et les arts de la scène.

Sous la responsabilité du Directeur du Conservatoire, vous assurez les missions suivantes :

- Intervention auprès des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des dispositifs d'éducation artistique et culturelles (EAC) de la commune ;
- Contribution au développement de l'éducation artistique de l'enfant, en développant son écoute, sa confiance en soi, son sens de l'initiative et sa créativité ;
- Élaboration et mise en œuvre de projets artistiques adaptés, en lien avec les équipes pédagogiques des écoles et du conservatoire ;
- Encadrement d'ateliers d'éveil musical (3 mois à 5 ans) ;
- Possibilité de diriger un ensemble vocal pour adultes ;
- Contribution à la réflexion pédagogique et participation aux réunions ;
- Participation à la programmation artistique du Conservatoire et aux manifestations de la ville.

Profil et compétences

Titulaire d'un diplôme universitaire de musicien intervenant, vous possédez un réel goût pour l'innovation et le développement de projet.

Vous possédez une expérience dans la pratique du chant et avez des notions de direction d'ensemble vocal.

À votre sens de l'organisation et du travail en équipe, s'ajoute rigueur et dynamisme.

Conditions d'exercice

Temps plein.

Recrutement et rémunération

Poste permanent à temps complet, ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours de catégorie B de la filière culturelle ainsi qu'aux agents contractuels en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération statutaire, prime annuelle, complément indemnitaire annuel, protection sociale complémentaire santé et prévoyance, prestations d'action sociale via le CNAS.